

Elaboration du PLU de La Plagne Tarentaise

Réunion publique n°1 – Phase diagnostic

16 décembre 2024, salle polyvalente de La Plagne Tarentaise



Présence

La réunion publique s'est déroulée le 16 décembre 2024 à la salle polyvalente du chef-lieu de Macot la Plagne. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes dont un grand nombre d'élus, le service urbanisme ainsi que le bureau d'études Citadia Conseil qui accompagne la commune dans cette procédure.

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la réunion en soulignant l'importance du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un document fédérateur pour les quatre communes déléguées. Il passe ensuite la parole à Monsieur Daniel-Jean Veniat, maire délégué en charge de l'urbanisme, qui expose l'ordre du jour de la réunion publique. Madame Sophie Lacondemine, chargée de mission PLU, se présente et introduit les principaux axes de travail.

Madame Justine Goy, cheffe de projet du bureau d'étude Citadia rappelle ensuite les règles nécessaires au bon déroulement de la réunion et amorce la présentation.

Présentation de l'ordre du jour

- Présentation de la démarche de PLU : la procédure, le rôle d'un PLU (unificateur), les différentes étapes...
- Présentation de quelques éléments issus du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- Le calendrier global de la procédure, les modalités de la concertation
- Temps d'échange en question / réponse

Discussion et échanges

Lien entre rénovation du bâti ancien et maintien de la population

Un échange porte sur la nécessité d'établir un lien entre la rénovation du bâti ancien, notamment dans les centres historiques, et le maintien de la population, notamment des jeunes ménages. Des projets spécifiques, tels que des surélévations, rénovations ou réhabilitations de bâtiments anciens, devront être envisagés et à intégrer dans le cadre du PLU. Monsieur Daniel-Jean Veniat intervient pour aborder la question de la conservation du patrimoine architectural ancien. Il souligne l'importance de préserver les spécificités locales tout en permettant des solutions de surélévation. Ces projets s'inscrivent dans les objectifs de densification urbaine et de limitation de l'étalement urbain.

Concertation en fin de procédure

La question des modalités de concertation à la fin de la procédure du PLU est évoquée. L'enquête publique de 1 mois en fin de procédure est présentée, tout comme les différents temps de concertation qui interviendront tout au long de la procédure.

Révision du PPRN

Monsieur Veniat informe les participants que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours de révision. Ce document, qui s'imposera au territoire, pourrait entraîner une remise en question de certains zonages existants. Le PLU devra donc intégrer les exigences du PPRN, notamment dans la délimitation des zones urbaines et zones de projet.

Clôture de la réunion

Madame Lacondemine et Monsieur Veniat clôturent la séance en invitant les habitants à participer à l'**atelier citoyen prévu le 6 février 2025**.